



Montcherand, le 17 mars 2020

CORONAVIRUS

Mesures d'urgence de la Commune

Le coronavirus plonge la Suisse entière dans l'Etat d'urgence. Le Conseil fédéral a décrété ce lundi l'état de situation extraordinaire, prenant ainsi seul les commandes de la crise. Au niveau communal des mesures exceptionnelles ont été mises en place, afin de protéger les habitants et les collaborateurs de la Commune.

Les mesures suivantes entrent en vigueur dès ce jour et ce jusqu'à nouvel avis :

Les bureaux de l'Administration communale sont fermés au public. Nous vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse suivante : greffe@montcherand.ch ou par tél. au 024 441 73 77 aux horaires suivants : 7h30 à 11h30 le lundi, mardi et mercredi. En cas d'urgence, le syndic est atteignable au 079 258 98 57.

Nous vous rappelons qu'à partir de ce jour, toutes les manifestations sont annulées, ainsi que les entraînements sportifs, soit la pétanque, le tennis, le foot, le badminton, etc. et que les rassemblements privés sont limités à 10 personnes.

La grande-salle, la cantine et les buvettes du football club et du tennis club sont fermées et les locations déjà payées seront remboursées.

Déchetterie

Conscient des désagréments qu'une fermeture pourraient occasionner, la Municipalité a décidé de maintenir la déchetterie ouverte

uniquement le samedi de 9h30 à 11h00

en vous exhortant à vous y rendre seulement en cas de besoins avérés, et en veillant au respect strict des normes d'hygiène et de distances sociales communiquées par les autorités sanitaires. L'accès à la déchetterie sera limité à 5 personnes à la fois, ce qui pourrait occasionner de l'attente.

Dans cette période de crise exceptionnelle et éprouvante, la Municipalité incite les citoyens à être des acteurs responsables et solidaires.

La Municipalité